

Des internats pour assurer l'égalité des chances

Consciente des besoins en internats pour de nombreux jeunes, la Région Ile-de-France a adopté dès 2006 un plan de création de places nouvelles. Dans le cadre du programme prévisionnel des investissements (PPI), la Région a décidé la création de 2 480 places d'internats dans 23 établissements pour les jeunes voulant suivre des formations professionnelles éloignées de leur domicile ou ayant passagèrement des difficultés sociales ou familiales.

Aujourd'hui 1 255 places sont en cours de réalisation sur 12 établissements.

- ✓ **Création de l'internat des Camélias (40 places) à Paris 14^{ème}**
Enveloppe budgétaire : 6.87 M€ votés en 2002
- ✓ **Lycée Guillaume Tirel à Paris 14^{ème} – Création d'un internat de 100 places**
Enveloppe budgétaire : 1.30 M€ votés en 2007
- ✓ **Création d'un lycée de 1200 places à et d'un internat de 80 places sur la commune de Dammartin-en-Goële (77)**
Enveloppe budgétaire : 35.91 M€ votés en 2006
- ✓ **Lycée Clément Ader– Tournan-en-Brie (77) – Restructuration d'ensemble du lycée et extension de l'internat de 20 places**
Enveloppe budgétaire : 45.46 M€ votés en 2002/2003
- ✓ **Lycée Antonin Carême– Savigny le Temple (77)– construction d'un internat de 100 places**
Enveloppe budgétaire : 1.30 M€ votés en 2007
- ✓ **Lycée Lavoisier – Porcheville (78)- Construction d'un internat de 100 places**
Enveloppe budgétaire : 1.17 M€ votés en 2007
- ✓ **Alexandre Denis – Cerny (91) – Reconstruction/extension internat 100 places**
Enveloppe budgétaire : 2.48 M€ votés en 2007
- ✓ **Galilée – Gennevilliers (92) – Construction d'un internat de 125 places**
Enveloppe budgétaire : 2.06 M€ votés en 2009
- ✓ **Lycée international de Noisy le Grand (93) – Construction 1ère tranche du lycée et de l'internat de 60 places**
Enveloppe budgétaire : 9.33 M€ votés en 2009
- ✓ **Lycée neuf de Plaine commune (93) –Internat de 170 places**
Enveloppe budgétaire : 10.80 M€ votés en 2008
- ✓ **Lycée Neuf – Chevilly Larue – Construction lycée et internat de 70 places**
Enveloppe budgétaire : 29.10 M€ votés en 2005
- ✓ **Lycée Neuf – Magny en Vexin – Construction lycée et internat de 300 places**
Enveloppe budgétaire : 15.07 M€ votés en 2008

Lors de la prochaine réunion du conseil régional, Jean-Paul Huchon et Henriette Zoughebi proposeront de développer des internats de proximité. Ni internats d'excellence, ni internats d'exclusion pour jeunes "perturbateurs" les internats de proximité, situés dans les villes et quartiers populaires visent à offrir à des jeunes des conditions d'hébergement plus propices à l'apprentissage que celles de leurs foyers. Les raisons pouvant être diverses : besoin d'espace, de calme, d'encadrement, élèves victimes de violences familiales.

Bien évidemment ces objectifs ne remettent pas en cause la nécessité d'offrir à tous l'accès à des formations rares ou très spécialisées, en développant des internats de pôle associés à des lycées offrant des formations peu courantes. Ni celle de permettre aux jeunes des zones rurales de suivre une scolarité plus aisée en développant des internats en très grande couronne.

Un même internat pourrait donc répondre à plusieurs objectifs et accueillir des publics diversifiés, ce qui, là encore, est facteur d'une meilleure mixité sociale et scolaire dans nos établissements

La mixité des internats : du changement pour la rentrée

En 2009-2010, sur les 26 lycées publics et privés de la région ayant des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) avec un internat, huit restaient exclusivement réservés aux garçons. A Paris, seulement deux internats sur huit étaient mixtes.

A l'occasion d'un déplacement au lycée Henri IV le 14 juin dernier, Henriette Zoughebi s'est engagée à mettre fin à cette situation discriminatoire et, dans le cadre des compétences de la région, à mettre en œuvre la loi afin de permettre un égal accès des garçons et des filles partout dès la rentrée 2011. Ainsi en ce qui concerne le lycée Henri IV. Des travaux ont été réalisés pendant l'été 2010 en accord avec le rectorat et le proviseur, sur la base des diagnostics réalisés fin 2009 par les ingénieurs de la Région. Cette étude de terrain a confirmé la possibilité technique, sous réserve de quelques aménagements, de redistribuer les places d'internats existants aux étudiantes des CPGE.